



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2015

Soixante-neuvième session  
Point 14 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 juillet 2015

[sans renvoi à une grande commission (A/69/L.76 et Add.1)]

### 69/312. Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* l'engagement solennel qu'ont pris tous les États de promouvoir le respect universel, l'exercice et la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>, et réaffirmant également que les États se sont engagés à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des autres instruments pertinents relatifs au droit international, notamment au droit international des droits de l'homme,

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités de l'initiative concernant l'Alliance des civilisations annoncée par le Secrétaire général le 14 juillet 2005 et se sont engagés à promouvoir une culture de paix et un dialogue aux niveaux local, national, régional et international, rappelant également sa résolution 64/14 du 10 novembre 2009, dans laquelle elle s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétaire général et son Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations en vue de promouvoir ce programme et rappelant en outre les principes fondamentaux de l'Alliance énoncés dans le rapport du Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations en date du 13 novembre 2006,

*Prenant note* de l'adoption de la Stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est et de ses deux plans d'action, de la Stratégie régionale sur le dialogue interculturel et la coopération pour la Méditerranée et de ses deux plans d'action, de la Stratégie régionale pour l'Amérique latine et de la Stratégie arabe unifiée pour le dialogue des civilisations, ainsi que de la conclusion de deux consultations régionales pour l'Asie et le Pacifique,

*Réaffirmant* ses résolutions 69/174 et 69/175 du 18 décembre 2014, et ses autres résolutions pertinentes,

<sup>1</sup> Résolution 217 A (III).

<sup>2</sup> Résolution 60/1.



*Rappelant* la Déclaration universelle sur la diversité culturelle<sup>3</sup>,

*Consciente* de la diversité du monde et du fait que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité, sachant qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier, et encourageant la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et peuples,

*Sachant* que le dialogue entre les cultures et entre les religions est important pour la promotion de la tolérance et la réconciliation dans le domaine de la coexistence pacifique entre les cultures, les religions et les croyances, et soulignant le rôle que joue l'Alliance des civilisations en ce qui concerne la promotion de ces questions dans le système des Nations Unies et la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat, et avec les gouvernements et la société civile,

*Saluant* le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine du dialogue interculturel et la contribution qu'elle apporte au dialogue interreligieux, ainsi que les activités qu'elle mène en faveur d'une culture de paix et de non-violence et l'accent qu'elle met sur les mesures concrètes aux niveaux mondial, régional et sous-régional,

*Profondément préoccupée* par le fléau du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations,

*Réaffirmant* que l'extrémisme violent suscite une profonde inquiétude dans tous les États Membres, dans la mesure où il menace la sécurité et le bien-être des sociétés, et convaincue que rien ne justifie l'extrémisme violent, quelle qu'en soit la motivation, et que l'extrémisme violent, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique,

*Soulignant* l'importance de la modération, valeur que les sociétés doivent mettre au service de la promotion du dialogue, de la tolérance, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures, et encourageant les efforts faits, le cas échéant, pour que la voix de la modération soit entendue ;

*Se félicitant* que l'Alliance des civilisations et les organismes et les entités compétents du système des Nations Unies unissent leurs efforts pour prévenir l'extrémisme violent dans le cadre de leur mandat et, à cet égard, soulignant l'importance de ses résolutions 68/127 et 68/276, en date des 18 décembre 2013 et 13 juin 2014,

*Consciente* du rôle que jouent les parlements nationaux et de la part active qu'ils prennent, aux niveaux international et régional, à la réalisation des objectifs de l'Alliance des civilisations pour le plus grand bien de tous les citoyens,

1. *Réaffirme son soutien* à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, une initiative du Secrétaire général, financée par un fonds d'affectation spéciale volontaire sans incidences financières sur le budget ordinaire de l'Organisation, et souligne à nouveau le rôle précieux qu'elle joue dans la

---

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1, Résolutions, sect. V, résolution 25, annexe I.

promotion d'une meilleure compréhension et d'un plus grand respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les convictions ;

2. *Prend acte* du rôle de premier plan et des contributions de l'Espagne et de la Turquie, qui sont coparrains de l'Alliance des civilisations ;

3. *Constate* que l'augmentation des rapports d'activités et des rapports financiers contribue à renforcer l'Alliance des civilisations, tout comme les consultations avec le Groupe des Amis ;

4. *Souligne* l'importance du rôle des coordonnateurs pour ce qui est de contribuer aux travaux de l'Alliance des civilisations et de les orienter, et les encourage à dynamiser leurs échanges ;

5. *Réaffirme son attachement politique* aux quatre domaines d'action de l'Alliance des civilisations, à savoir les jeunes, l'éducation, les médias et la migration, prend acte du travail accompli dans ces domaines, met l'accent sur le rôle constructif qu'elle joue dans la promotion de valeurs telles que la prévention des conflits, la médiation et la réconciliation, et encourage l'Alliance à poursuivre ses travaux en entreprenant un certain nombre de projets, en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales, des fondations et des groupes de la société civile, ainsi qu'avec les médias ;

6. *Se félicite* des résultats obtenus aux forums mondiaux de l'Alliance des civilisations et apprécie les efforts déployés par les pays hôtes des six forums mondiaux qui ont eu lieu jusqu'à présent, à savoir l'Espagne, la Turquie, le Brésil, le Qatar, l'Autriche et l'Indonésie ;

7. *Attend avec intérêt* les prochains forums mondiaux de l'Alliance des civilisations, y compris le septième Forum mondial, qui se tiendra en Azerbaïdjan en 2016 ;

8. *Soutient* la mise en place de mécanismes régionaux visant à intensifier la coopération entre les pays en ce qui concerne le dialogue entre les cultures ;

9. *Souligne* qu'il importe de réaliser les objectifs de l'Alliance des civilisations au niveau national, notamment moyennant la mise en œuvre de plans nationaux pour le dialogue interculturel, sous l'impulsion des gouvernements et en collaboration avec la société civile ;

10. *Encourage* l'Alliance des civilisations à continuer, dans le cadre de son mandat, d'aider les États Membres à poursuivre leurs efforts en vue de réaffirmer la valeur de la diversité culturelle, en se fondant sur le respect des droits de l'homme de tous, le respect et la compréhension mutuels, et à poursuivre ses activités et projets à cet effet ;

11. *Prend note* des précédents rapports présentés au Secrétaire général par son Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations concernant les activités de celle-ci<sup>4</sup> ;

12. *Continue* d'appuyer les travaux de l'Alliance des civilisations.

98<sup>e</sup> séance plénière  
6 juillet 2015

---

<sup>4</sup> A/63/336 et A/63/914.